

Des Clics de Conscience. Un film documentaire sur la portée des pétitions et le droit à l'initiative populaire

Lorsque Jonathan Attias et Alexandre Lumbroso décident de s'intéresser au sujet des semences paysannes en France, rien ne laisse présager qu'ils iront jusqu'à s'inscrire dans [la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promulguée le 9 août 2016](#). Tout commence par un questionnaire de Jonathan Attias, confortablement installé derrière son ordinateur, sur la question des semences traditionnelles et de leur utilisation dans l'agriculture à caractère économique.

Le sujet des semences paysannes est aujourd'hui bien connu de tous. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, certaines puissances économiques se sont attribuées un droit de propriété intellectuelle sur des semences. En France ce droit existe depuis 1970, et il prend fin 25 ou 30 ans après. Lorsque ce droit prend fin, la semence tombe dans le domaine public et devrait par conséquent être libre de droit.¹

Mais il existe [LE CATALOGUE OFFICIEL](#), cette bible qui recense les semences autorisées à être utilisées par les agriculteurs. Ce joli recueil impose des conditions particulièrement contraignantes à l'inscription des semences. 80% des semences présentes dans le catalogue sont [des semences hybride F1](#), c'est à dire qu'elles sont non reproductibles et les autres sont des variétés « sous optention ou des variétés protégées par des droits de propriétés intellectuelles »². Qui gère le

catalogue ? En France c'est le rôle du [GEVES](#) (Groupe d'étude des variétés et des semences) qui regroupe le ministère français de l'agriculture, l'[INRA](#), (l'institut national de la recherche agronomique) et le [GNIS](#) (Groupe National Interprofessionnel des semences et plants). Ce catalogue permet à l'origine de répertorier de manière efficace les semences et d'éviter ainsi la confusion mais a conduit à la diminution de la diversité des espèces et au joug du catalogue sur le travail des agriculteurs.

Revenons au commencement, Jonathan est journaliste et cofondateur d'une société de production spécialisée dans les problématiques citoyennes et environnementale : *Communidée*. Alexandre, son cousin, le rejoint dans son projet, formé à *AgroParisTech* le sujet a toutes les raisons d'attirer son intention.

Les deux jeunes hommes découvrent un système qu'ils estiment en contradiction avec une société saine. Trouver un moyen pour redonner la liberté des semences, en finir avec un système qui menace la biodiversité, le bien être des agriculteurs et des consommateurs, voilà ce dont il s'agit. Il leur faut trouver un moyen d'exprimer ce sentiment partagé par une flopée de citoyens, qu'ils rencontrent notamment à travers leur [websérie](#) « *Jardiniers Levez-vous !* ». Quelques clics lancent une odyssée sur « le droit à l'initiative populaire ». Quels sont les moyens pour se faire entendre ? Quelle mobilisation ? Dans le droit français et dans le droit européen ? Tandis qu'Olivier Besancenot , Noël Mamère, aperçus lors de manifestations, leurs conseillent de ne pas lâcher la mobilisation physique, les deux jeunes gens décident d'utiliser leurs PC en lançant une pétition. *#YesWeGraine* « *Pour que les maraichers aient le droit d'utiliser des semences reproductibles et de produire les leurs* » prend des formes généreuses avec environ 70 000 signatures en 2015. Mais une fois les kilos de signatures imprimés Jonathan se met à douter, et maintenant que faire ? S'ensuit des rencontres avec

des acteurs juridiques et politiques. Leur persévérance les mènera jusqu'aux portes de Joël Labbé, sénateur, à l'époque EELV (Europe Ecologie Les Verts)... La suite est à voir lors de la séance au cinéma de Locminé le 12 Octobre en présence des réalisateurs et du sénateur Joël Labbé.

1 article de Shabnam Anvar, septembre 2013

<http://www.kaizen-magazine.com/3-manieres-de-soutenir-legalement-les-semences-libres/>

2 extrait du film documentaire *Des clics de conscience*

Où le voir en Bretagne ?

Etel, le 6 octobre au cinéma La rivière (20h30)

Locminé, le 12 octobre au cinéma Le Club (20h30)

Saint-Pol-de-Léon, le 5 novembre au cinéma Majestic (17h15)

Et à Dinan, Vers le large avec de nombreuses dates : 5 (17h30), 6 (20h00), 8 (20h15), 9 (17h30), 10 (14h30) octobre